

PRÉPARATION DE L'OFFRE D'EMPLOI

Mission Textile Tunisie 2023

TITRE D'EMPLOI UTILISÉ DANS L'ENTREPRISE

Inspecteur qualité produits textiles

CODE CNP

Titre d'emploi CNP	Contrôleurs/contrôleuses et trieurs/trieuses dans la fabrication de produits textiles, de tissus, de fourrure et de cuir
Code CNP	9447-94133
Niveau de compétence (Projet familial FÉER 0-1-2-3)	4

NOMBRE DE POSTES

6

DESCRIPTION DES TÂCHES

1. Enfiler et ajuster correctement la machine à enrouler.
2. Vérifier la feuille de spécification pour chaque produit à inspecter.
3. Inspecter et couper le matériel avec défauts et faire un raccord, si nécessaire, selon les spécifications du client. Placer les rouleaux de sangle sur les palettes.
4. Compléter le formulaire d'inspection et de raison de coupe.
5. Classer le matériel deuxième qualité, si nécessaire, et compléter les formulaires.
6. Imprimer les étiquettes selon la feuille de spécification et les mettre aux endroits appropriés.
7. Vérifier si le nombre de rouleaux par boîte correspond au bon de commande.
8. Exécuter toutes autres tâches connexes à l'emploi.
9. Appliquer les notions du 5S.
10. Respecter les consignes de sécurité, les méthodes et instructions de travail et le plan de contrôle de qualité.

NIVEAU DE LANGUE EXIGÉ

Français parlé	Intermédiaire	Anglais parlé	Aucun
Français compréhension orale	Intermédiaire	Anglais compréhension orale	Aucun
Français écrit	Intermédiaire	Anglais écrit	Aucun
Français lu	Intermédiaire	Anglais lu	Aucun

HORAIRE DE TRAVAIL

Soir : 15h00 à 23h00 lundi au vendredi (40 hres) OU
Nuit : 23h00 à 7h00 dimanche au jeudi (40 hres)

FORMATION REQUISE

Secondaire V

COMPÉTENCES EXIGÉES

Avoir une bonne vue et observation (Ne pas être daltonien)
Avoir une bonne dextérité
Avoir une bonne mémoire

EXPÉRIENCE

1 an

SALAIRE

Expérience exigée (1 :0-24 mois, 2 :25-108 mois, 3 : 109 mois)	1
Taux horaire selon le Guide de salaire	
Taux horaire offert par l'entreprise	20,08

AVANTAGES SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Assurance médicament après 120 jours travaillés
Assurance invalidité de longue durée après 12 mois en embauche
13 congés fériés payés
3 jours de congés de maladie remboursable à la fin de l'année de référence si pas utilisés.
400 \$ prime d'assiduité mensuelle payable le mois prochain après 30 jours de travail.
Temp supplémentaire payé à 175 % sauf le dimanche à 200 %.
Programme d'intégration et d'accueil